



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Présents : MONTAGNE Jean-Philippe, BOUCHET Christian, JAANS Marie-Lise, LAURENT Sophie, FUVEL Mickaël, VERRON Christian, GRANGER Mathieu, CAMBISE Domenico, PERBET Maryse

Excusés : RANC Mireille, LATHUILLIERE Nathalie

Secrétaire de séance : VERRON Christian

L'an 2026, le 20 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle en Lafaye, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal de La Chapelle en Lafaye.

La séance a été ouverte par le doyen des membres du conseil municipal, M. Domenico CAMBISE, qui après appel nominal, a déclaré installer les nouveaux conseillers dans leur fonction.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2026

Il est approuvé à l'unanimité.

2/ Élection du Maire

Le président de séance a procédé à la lecture des articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du CGCT relatifs au mode de scrutin de l'élection du maire. Suivant l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés pour les deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour. Le président invite les candidats à se faire connaître. Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Le dépouillement du vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

- Votants : 9
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Jean-Philippe MONTAGNE : 9 voix

M. Jean-Philippe MONTAGNE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Après avoir remercié les conseillers, il les a invités à délibérer sur le nombre d'adjoints à élire. Monsieur le Maire propose l'élection de trois adjoints.

3/ Élections des adjoints

L'article L.2122-7 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec un écart maximal sur chaque liste entre le nombre de candidats de chaque sexe ne pouvant être supérieur à un. Monsieur le Maire invite les élus à faire connaître la liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'élire trois adjoints.

- 1^{er} adjoint : Christian VERRON
- 2^{ème} adjointe : Marie-Lise JAANS
- 3^{ème} adjoint : Christian BOUCHET



**Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison**

L'ordre de présentation des candidats sur la liste détermine l'ordre d'inscription des adjoints au tableau.

4/ Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local et remet un exemplaire à tous les élus. Suite à la lecture de la charte, le Maire rappelle aux conseillers que le Maire et les adjoints bénéficient d'une indemnité pour frais. Il invite les conseillers à définir le montant de ces indemnités, sachant qu'un montant maximum est fixé par décret pour chacun.

5/ Indemnités des élus

Le Maire rappelle aux conseillers que le Maire et les Adjoints bénéficient d'une indemnité de fonction. Il invite les conseillers à définir le montant de ces indemnités, sachant qu'un montant maximum est fixé par décret pour le Maire et pour chaque Adjoint.

Après vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser les indemnités suivantes :

- Maire : 17 % de l'indice brut 1027 soit 689,79 € brut mensuel
- 1^{er} adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1027 soit 271,29 € brut mensuel
- 2^{ème} adjoint : 4,5 % de l'indice brut 1027 soit 184,97 € brut mensuel
- 3^{ème} adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1027 soit 271,29 € brut mensuel

6/ Désignation des délégués aux commissions

Il est procédé à la désignation des délégués aux commissions communales, aux associations communales et aux structures hors commune.

7/ Conseil communautaire

L'élection des membres du nouveau conseil communautaire aura lieu le 24 avril 2026. Sont nommés titulaire : Jean-Philippe MONTAGNE et suppléant : Christian VERRON

8/ Questions diverses

- Les barrières à neige seront enlevées le mercredi 8 avril 2026. Rendez-vous à 9h devant la mairie.
- Une exposition du Conservatoire d'Espace Naturel aura lieu prochainement. L'inauguration est à programmer.
- La fête du village se déroulera le 18 juillet 2026. Il sera peut-être organisé un marché de producteurs et une exposition de voitures anciennes.



**Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison**

- La commune souhaite répertorier les chemins de la commune.
- La commune va demander une labellisation des gîtes avec Gites de France.
- Association pour les pèlerins
- Le conseil municipal visitera les hameaux de la commune le samedi 4 avril 2026.

La séance est levée à 20h45.

Le Président de séance :
Jean-Philippe MONTAGNE

Le secrétaire de séance :
Christian VERRON